

WORLD TRADE ORGANIZATION

Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
Case postale
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11
Ligne directe: (41 22) 739 52 52
Téléfax: (41 22) 731 42 06
Télex: 412 324 OMC/WTO CH
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/205

9 janvier 1996

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR
A L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT A GENEVE LE 16 AOUT 1995**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement équatorien a déposé entre mes mains, le 22 décembre 1995, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 27 septembre 1995.

Conformément au paragraphe 8 du Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 21 janvier 1996.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, l'Equateur deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 21 janvier 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Renato Ruggiero
Directeur général